



# SATOLAS-ET-BONCE

## *Le village où il fait bon vivre !*

## PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-cinq, quatre août, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Satolas-et-Bonce (Isère), dûment convoqué le vingt-huit juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Nathalie HESNARD-DOURIS, Vice-Présidente.

**Nombre de Conseillers en exercice : 12**

**Présents :** Nathalie HESNARD-DOURIS - André GENILLON - Guadalupe GOICHOT - Brigitte MARCELO  
- Karine MICHARD - Hélène TERRIER

**Excusés ou absents :** Christine SADIN  
Charlène MILLION  
Roger MILLY  
Arnaud MALATRAY donne pouvoir à Nathalie HESNARD-DOURIS  
Maryline MOIROUD  
Cécile TRUCHET

**Secrétaire : Karine MICHARD**

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à 18h30.

Le Procès-Verbal de la séance précédente du six mai 2025 sera adopté à la prochaine assemblée.

## 1. REPAS DES AINES – CHOIX du TRAITEUR

Madame la Vice-Présidente a déjà proposé aux membres du CCAS des devis pour l'organisation du repas des aînés, prévu le samedi 15 novembre 2025.

La proposition de menu à 40 euros TTC hors boisson, du traiteur Hervé Heyraud, est celle qui semble la plus adaptée. La composition du menu pourra être confirmée ultérieurement dans une liste de plats prédefinis. Les boissons seront achetées par la suite.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis du traiteur
  - **AUTORISE** Madame la Présidente du CCAS ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier



# SATOLAS-ET-BONCE

*Le village où il fait bon vivre !*

## 2. REPAS DES AINES - ANIMATION

Madame la Vice-Présidente présente aux membres du CCAS le devis de groupe Trigone pour l'animation du repas des aînés prévu le samedi 15 novembre 2025.

Le thème du repas sera « La croisière s'amuse ».

Le montant du devis pour l'animation de la journée s'élève à 690€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix du groupe d'animation et le devis
- **AUTORISE** Madame la Présidente du CCAS ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

## 3. REPAS DES AINES - TARIFS INVITES

Madame la Vice-Présidente explique aux membres du CCAS que dans le cadre de l'augmentation des tarifs proposés par les traiteurs et considérant la recrudescence de participations extérieures, une révision des tarifs des invités accompagnants est nécessaire.

Elle propose que les invités soient facturés 35 euros par repas en 2025, contre 28 euros l'année dernière.

Le repas pourra être payé par chèque à émettre à l'ordre du Trésor Public.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer le tarif des accompagnants à 35 € par invité au repas
- **AUTORISE** Madame la Présidente du CCAS ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

## 4. VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE

Madame la Vice-Présidente présente aux membres du CCAS une demande d'aide ponctuelle exceptionnelle. Cette demande concerne une administrée, qui suite à des problèmes de santé sollicite une aide financière. En l'occurrence, mère célibataire avec un enfant à charge, cette personne ne peut plus faire face à ses charges mensuelles, suite à un arrêt de travail ayant un impact financier important.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du CCAS de verser, au vu de la situation, une aide à hauteur de 580 € à cette personne afin de lui permettre de payer son loyer de juin.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de verser une aide exceptionnelle de 580 € (cinq cents quatre-vingts euros) à la personne concernée
- **AUTORISE** Madame la Présidente du CCAS ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier





DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

# SATOLAS-ET-BONCE

*Le village où il fait bon vivre !*

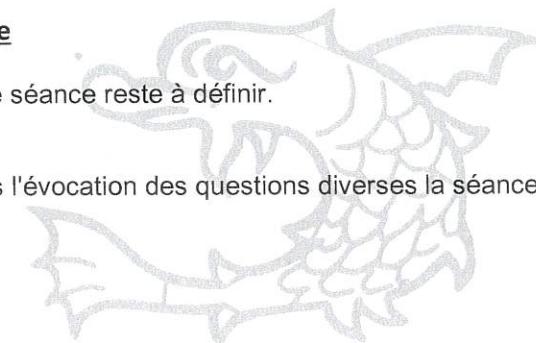
## 5. QUESTIONS DIVERSES

### - Canicule

Madame la vice-présidente s'absentera la dernière semaine d'août, du 23 aout au 30 aout. Elle demande aux membres du CCAS disponibles en son absence de prendre le relai, notamment en cas de canicule. Il s'agit de téléphoner aux personnes inscrites au registre des personnes fragiles. Ce registre se situe à l'accueil de la mairie. En cas de canicule, un arrêté préfectoral est adressé à la mairie. M Genillon en recevra une copie et le nécessaire pourra ainsi être fait.

### I. Prochaine séance

La date de la prochaine séance reste à définir.



Après l'évocation des questions diverses la séance est close à 20h00.

Fait en Mairie le lundi 4 août 2025

Pour le Maire empêché et par délégation,  
L'adjoint au Maire suppléant,  
M. André GENILLON



Le secrétaire de séance  
Karine MICHARD

